

L'économie verte à La Réunion

Un poids limité mais un gisement de potentialités et d'initiatives

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie une note sur l'économie verte à La Réunion. Cette note vise à définir l'économie verte ainsi que son poids en termes d'entreprises et d'emplois dans le tissu économique réunionnais et à dresser les enjeux et les perspectives de croissance des principaux secteurs d'activité.

Le soutien à la croissance verte est désigné comme un axe stratégique de développement par le Livre bleu Outre-mer. Il vise à faire des outre-mer des territoires pionniers en matière de développement durable, notamment au travers d'une plus large autonomie énergétique, d'une meilleure gestion des déchets et de la préservation de la biodiversité.

UN POIDS ENCORE LIMITÉ DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉUNIONNAIS MAIS UN SECTEUR PORTEUR

Le cœur de l'économie verte désigne les activités dont la production a pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources. On y retrouve notamment le secteur des énergies renouvelables (la production comme la R&D), la gestion et la valorisation des déchets, la gestion des espaces naturels, etc. Ces éco-activités comptent à La Réunion 6 345 emplois en 2016, soit 4 % des emplois du secteur marchand, une part relativement stable depuis 2010. 1 685 éco-entreprises sont présentes sur l'île en 2016, représentant 3,6 % des entreprises du secteur marchand non agricole. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble des DOM et à la France métropolitaine (respectivement 2,9 % et 2,3 %). Pour autant, les entreprises du secteur génèrent peu d'emplois, puisque les trois quarts d'entre elles ne disposent pas de salariés. Les éco-activités ont pourtant un rôle central à jouer dans le développement économique du département qui recèle un fort potentiel, notamment en matière de transition énergétique.

VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE EN 2030 : UN DÉFI DE TAILLE

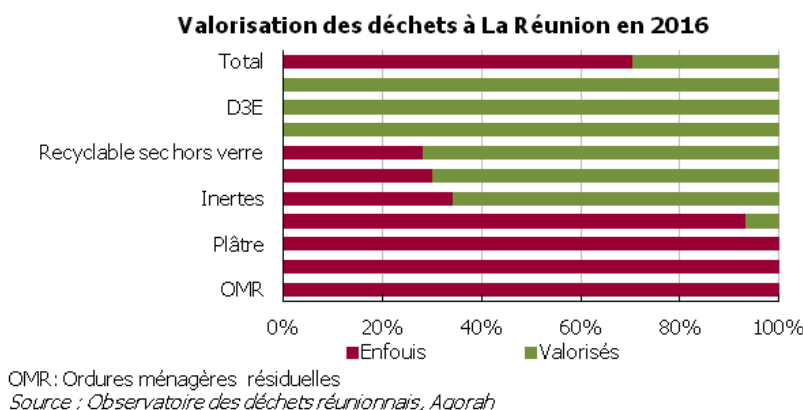
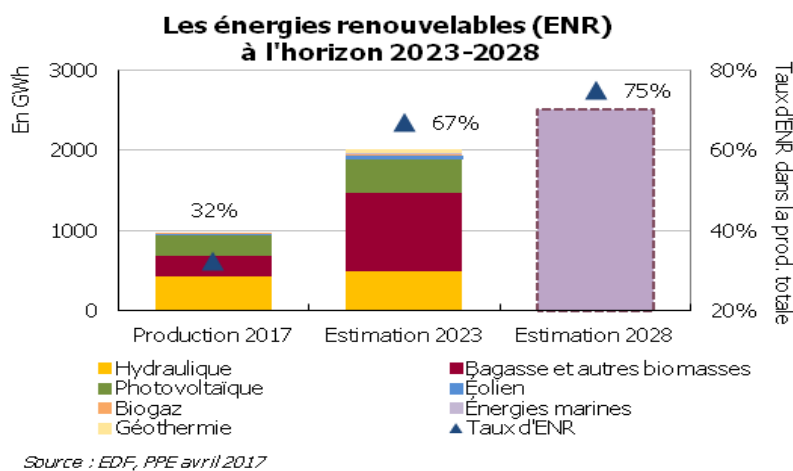
Sur les 2 985 GWh d'électricité produite à La Réunion en 2017, un tiers provient d'énergies renouvelables (EnR). Cette part, relativement stable sur la période 2008-2017, se situe au dessus de la métropole (18%). Toutefois, l'enjeu particulier de La Réunion est de réduire les deux tiers restant, qui proviennent d'énergies fossiles (le charbon et le fioul), et qui sont responsables de près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de l'île. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe comme objectif d'atteindre 67% de part d'EnR dans le mix énergétique en 2023 grâce notamment au remplacement du charbon par de la biomasse dans les centrales thermiques. En parallèle, les actions d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande en électricité continuent de se multiplier. L'objectif final est d'accéder progressivement à l'autonomie énergétique en 2030.

DES MARGES DE PROGRESSION IMPORTANTES EN MATIÈRE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Un Réunionnais produit 554 kg de déchets en moyenne contre 531 kg par an pour un métropolitain. Cette différence s'explique notamment par une surproduction de déchets végétaux à La Réunion en raison d'un climat tropical. Par ailleurs, les Réunionnais se déplacent moins ou ont relativement moins accès aux déchèteries. Ces dernières récupèrent ainsi 68 kg par an et par habitant contre 153 kg par an et par habitant en France métropolitaine. Le département dispose de 37 déchèteries, ce qui représente 1 déchèterie pour 23 630 habitants contre 1 déchèterie pour 13 870 habitants en métropole. Bien qu'en progression, seuls 30 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) réunionnais sont valorisés contre 75 % en métropole. Des marges de progression importantes existent et des objectifs ambitieux sont fixés, tels que la généralisation du tri des déchets à la source et le développement de la valorisation énergétique des déchets. Dans ce cadre, des unités de valorisation énergétique (gazéification) sont prévues, comme le centre de valorisation multifilières Inovert ou le Pôle Déchets Sud.

LE PATRIMOINE NATUREL : UNE RICHESSE À PROTÉGER

La Réunion possède un patrimoine naturel exceptionnel qui constitue une richesse unique. Depuis 2010, ses cirques, pitons et remparts sont notamment inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. La Réunion est également classée parmi les 34 points chauds de la biodiversité dans le monde, c'est-à-dire une zone possédant une grande richesse en matière de biodiversité mais qui est aussi particulièrement menacée par l'activité humaine. La gestion et la protection de l'espace naturel restent des enjeux de taille. La stratégie réunionnaise pour la biodiversité souligne notamment la nécessité de sensibiliser le grand public à ces enjeux et de mobiliser collectivement les volontés de chaque Réunionnais.



Pour lire «L'économie verte à La Réunion: un poids limité mais un gisement de potentialités et d'initiatives».

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Société immatriculée au RCS Paris, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : etudes-reunion@iedom-reunion.fr ou par tél.au 02 62 90 71 23